



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2024
Français
Original : anglais

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international Cinquante-septième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 1223^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 5 juillet 2024, à 15 heures

Président : M. Spelliscy (Vice-Président) (Canada)

Sommaire

Point 10 de l'ordre du jour : Examen des textes élaborés au sujet de la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (*suite*)

- b) Examen du projet de boîte à outils pour la prévention et l'atténuation des différends relatifs à des investissements internationaux

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour le reste de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser dès que possible à la Chef du Service de la gestion des conférences, bureau D0771, Centre international de Vienne.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Mangklatanakul (Thaïlande), M. Spelliscy (Canada), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour : Examen des textes élaborés au sujet de la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (suite)

b) Examen du projet de boîte à outils pour la prévention et l'atténuation des différends relatifs à des investissements internationaux (A/CN.9/1185)

Le Président invite la Commission à examiner le projet de boîte à outils pour la prévention et l'atténuation des différends relatifs à des investissements internationaux, publié sous la cote A/CN.9/1185, afin de prendre note des progrès accomplis jusque là et de fournir des orientations supplémentaires au besoin.

M. Lee (Secrétariat) indique que le secrétariat a eu du mal à vérifier si les informations qu'il a trouvées et intégrées à la boîte à outils sont exactes et à jour. À cet égard, il appelle l'attention sur le paragraphe 4 du document A/CN.9/1185, où il est suggéré que la Commission appelle tous les États et les autres organisations à communiquer des informations sur leurs pratiques, qui pourront ainsi être ajoutées au projet de boîte à outils, et à vérifier l'exactitude du contenu du texte (y compris les références).

Le Président propose que la Commission prenne aussi note de l'état actuel d'avancement des travaux relatifs au projet de boîte à outils. Concernant la suite des travaux, il propose que la Commission prie les États et les organisations de communiquer de plus amples informations au secrétariat, et qu'elle demande à celui-ci de distribuer le projet de boîte à outils pour que les États fassent part de leurs commentaires et avis, afin de veiller à ce que le document soit de nature descriptive et non prescriptive. Il propose aussi que la Commission charge le secrétariat de la tenir informée des avancées réalisées.

M^{me} Kizer (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation se félicite du fait que le projet de directives relatives à la prévention et à l'atténuation des différends relatifs à des investissements internationaux se présente désormais comme une boîte à outils. Il faudrait encore y apporter des ajustements de forme pour que ce document soit réellement descriptif plutôt que prescriptif, et pour veiller à ce que les termes « différend », « grief » et « réclamation » soient correctement employés, sans laisser place à l'ambiguïté. Les États-Unis proposent que la Commission charge le secrétariat de diffuser le projet de boîte à outils auprès des États en leur demandant officiellement leur avis.

M^{me} Medjeber (Algérie) dit que le projet de boîte à outils sera un moyen très efficace de partage des données d'expérience des États en matière de prévention et d'atténuation des différends entre investisseurs et États. L'Algérie compte faire connaître au secrétariat, aux fins du projet de boîte à outils, son nouveau système innovant de traitement de ce type de différends.

M^{me} Lai Thi Van Anh (Viet Nam) fait observer que certaines des informations figurant dans le projet de boîte à outils au sujet de son pays ne sont plus d'actualité. Sa délégation sera ravie de communiquer au secrétariat des informations à jour détaillées.

M. Merlin (France) dit que la boîte à outils devra être un document vivant et évolutif, régulièrement actualisé de manière à refléter les nouvelles pratiques. La boîte à outils pourrait présenter un intérêt tout particulier pour les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités du futur centre consultatif sur le règlement des différends relatifs à des investissements internationaux.

Le Président confirme que l'intention est assurément de faire en sorte que la boîte à outils soit un document évolutif régulièrement actualisé. Il convient de garder à l'esprit que, si le texte de la boîte à outils elle-même sera traduit dans les six langues officielles, on ne disposera pas de ressources qui permettraient de traduire les nombreux instruments auxquels il sera fait référence.

Le Président croit comprendre que la Commission convient de prendre note de l'état d'avancement des travaux concernant le projet de boîte à outils sur la prévention et l'atténuation des différends relatifs à des investissements internationaux ; de diffuser le projet de boîte à outils pour recueillir les observations et avis des États, sur la base desquels une version actualisée de la boîte à outils pourra être élaborée ; de prier le secrétariat de lui rendre compte des progrès réalisés et de lui faire savoir lorsque la boîte à outils sera sur le point d'être finalisée ; et d'appeler tous les États et organisations à communiquer des informations sur les pratiques existantes, qui pourront ainsi être ajoutées au projet de boîte à outils, et à vérifier l'exactitude des informations contenues dans le texte.

Il en est ainsi décidé.

Le débat consigné dans le compte rendu prend fin à 15 h 25.
